la partie technique de l'argumentation a passé sans encombre. Si être parlementaire consiste à pouvoir parler longuement, sans rien dire qui compromette, les amis de M. le duc d'Aumale, ont pu être pleinement satisfaits pendant les trois quarts et demi au moins de son discours.

Il importe de constater que M. Thiers aura dû être particulièrement sensible au soin avec lequel M. le duc d'Aumale a revendiqué, par deux fois, les droits du pouvoir exécutif en faveur du président de la République provisoire, et invité la Chambre à lui confier la confection des lois organiques qui détermineront la constitution de la nouvelle armée. Et la commission n'a point voulu entendre de cette oreille-là, puisqu'elle a inséré dans la loi un article qui prescrit précisément le contraire. Elle n'a point consenti et la majorité ne consentira pas vraisemblablement davantage à laisser l'arbitraire s'introduire, soit dans le budget de la guerre, soit dans l'organisation des forces immenses que la loi de recrutement met à la disposition non d'un homme mais de la nation.

Mais il est bien évident que M. le duc d'Aumale, dans ce discours était, moins préoccupé d'améliorer le projet de loi que de saisir l'occasion de faire une sorte de manifeste politique et de poser une candidature à la succession de M. Thiers. Voilà pourquoi M. le duc d'Aumale, dans ce discours, nous a donné cette déclaration si peu attendue, en faveur de *drapeau chéri qui est resté dans notre malheur l'emblème de la concorde et de l'Union*.

Après cette phrase, le compte-rendu du *Journal officiel* contient cette mention : (applaudissements sur plusieurs bancs — rumeurs sur quelques autres — interruption prolongée).

Le fait est que de rares applaudissements ne sont partis que des bancs de la gauche; la droite a gardé un silence glacial.

Tout le monde, dans l'Assemblée, a compris; tout le monde, dans le pays, comprendra que cette déclaration intempestive de M. le duc d'Aumale en faveur du drapeau tricolore est une manœuvre destinée à exploiter de vulgaires préjugés au profit de prétentions personnelles. Vous invoquez *l'emblême de la concorde et de l'union*, et votre parole ne sert qu'à propager la division et la séparation, si funestes, depuis 80 ans, à notre pays ! Voilà donc comment vous reconnaissez le désintéressement, la confiance, la générosité qui vous ont ouvert les portes de la patrie ! Ses intérêts suprêmes, au milieu de ses malheurs, vous demandaient une politique de rapprochement, de respect de l'autorité et de la famille dans la maison de Bourbon, pour avoir le droit d'enseigner ce respect au pays.... Loin de donner ce noble exemple, vous avez continué votre politique de séparation et pris une attitude qui vous a montré aspirant à recommencer ces expédients d'ambition personnelle qui, de révolutions en révolutions, ont précipité la France dans l'abîme au fond duquel elle se débat si misérablement !

Mais la France jugera vos procédés, comme la majorité de l'Assemblée l'a fait, hier. Votre conduite et votre langage vous enlèvent tout droit d'invoquer aucun *emblême de concorde et d'union*; le pays saura se sauver sans vous et malgré les calculs égoïstes et anti-patriotiques d'une ambition indigne du sang de ces Bourbons qui ont fait l'unité et la grandeur de notre patrie.

DE SAINT-CHÉRON.

Nouvelles d'Espagne.

Les renseignements qui nous arrivent d'Espagne nous prouvent qu'on avait singulièrement trompé l'opinion publique en annonçant la soumission en masse des bandes carlistes. Le prétendu traité, — suspension d'armes, — entre le maréchal Serrano, pour le gouvernement, et la *junte a guerre* carliste de Biscaye, est absolument illusoire. Les hostilités continuent.

Serrano est toujours à Lornoza, entre Durango et Bilbao, où il n'ose pas rentrer.

Un nouveau général vient de se mettre à la tête de l'insurrection carliste. C'est don Rafaël Tristany. Ce général, dit un journal, appartient à une illustre famille de la Catalogne, connue pour son dévouement à la cause de don Carlos. Don Rafaël a, parait-il, toutes les qualités d'un partisan et d'un chef d'armée : instruit, intelligent et sobre. On annonce que dans la province de Barcelone, il y a eu un engagement assez sérieux entre les troupes amédéistes et les carlistes.

A Burgos, le 20 mai, deux mille hommes s'étaient déjà soulevés, mais quinze cents seulement étaient armés.

Charles VII, dont nous n'avons plus à démentir la mort ni la retraite, n'accepte dans ses bataillons ou dans les bandes que les hommes armés. Ceux auxquels on ne pourrait donner de fusils seraient plus nuisibles qu'utiles et alourdiraient les mouvements. On les renvoie donc dans leurs foyers en attendant les moyens de les organiser, et telle est la première origine des mensonges que l'on fabrique ensuite sur les soumissions des carlistes.

La voie ferrée, dit l'*Union*, est toujours coupée à Salvatiera, et les carlistes ne permettent pas aux ouvriers de la rétablir. La difficulté des correspondances est telle que le gouvernement de Madrid lui-même ne sait guère mieux que nous ce qui se passe en Espagne.

On signale en Andalousie une agitation extrême parmi les radicaux.

Enfin l'*Avenir national*, d'après une dépêche particulière, annonce que dans la province de Vascongadas, le fils du général Elio a défait toute la brigade du général Martinos. Ce dernier, avec ses canons et ses bagages, a été fait prisonnier.

Informations-Nouvelles

On lit dans l'*Avenir militaire* :

« Nous exprimions dernièrement le vœu que le secret ne fut plus gardé sur les notes données sur les officiers par leurs chefs de corps ou les généraux inspecteurs.

» Nous n'étions, en demandant cette réforme, que les interprètes de l'armée, et nous sommes heureux d'apprendre que M. le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir leurs notes seraient communiquées aux officiers de tous grades. C'est là une sage et importante mesure dont les officiers de l'armée auront certainement une grande reconnaissance envers le ministre. De cette façon, éloges ou blâmes porteront leurs fruits, et il en résultera une émulation utile sous tous les rapports. »

—

On a distribué hier aux députés, le rapport de M. Deseilligny sur les impôts restant à voter.

La commission propose les impôts suivants détachés de l'impôt général sur les revenus, en cas où l'Assemblée n'aurait pas adopté celui-ci dans son ensemble, impôt sur les valeurs mobilières, 15,000,000; impôt sur le chiffre des affaires 70,000,000; impôt sur les créances hypothécaires, 6,000,000; plus le produit de petits impôts montant à 7,000,000. Total, 98,000,000.

Outre ces impôts, la commission recommande l'étude de l'impôt sur le sel, sur les alcools, et différents autres impôts qui ont été proposés.

—

Le grand rabbin du consistoire israélite de Colmar vient d'opter pour la nationalité française.

—

L'*Opinion nationale* dit qu'au sujet de la lettre de Napoléon III, la vérité est entre les diverses affirmations des journaux; tandis qu'il y a des généraux qui, en effet, ont donné communication de cette lettre à M. Thiers, entr'autres le général Ducrot, il y en a d'autres qui n'ont pas cru devoir le faire.

—

D'après le *Courrier de France*, le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, aurait autorisé hier l'apparition de deux nouveaux journaux : la *Paix*, journal politique quotidien, publié par un groupe de députés de la droite, et la *Populace*, journal tri-hebdomadaire à un sou, appartenant à la démocratie avancée.

—

Un arrêté du maire, affiché hier matin, interdit les processions publiques dans toute l'étendue de la commune de Marseille, en se basant sur une loi de germinal ou sur les articles du concordat. Le commissaire central est chargé de l'exécution de cet arrêté.

—

Le procès en diffamation intenté par M. Andrieux, procureur général de Lyon, à un journaliste de cette ville, et dont notre collaborateur Pont-Jest a donné hier le dénoûment, est fécond en enseignements précieux.

Ces enseignements — qui le croirait — ont été donnés par M. procureur général lui-même. En effet, bien qu'ayant pour avocat Me Leblond, M. Andrieux a cru devoir dire à son tour quelques mots en faveur de sa plainte, et voici quelques extraits de son petit discours.

« On m'accuse de *socialisme*. Oui je le suis. De *matérialisme j'avoue que telle est ma conviction* résultat de mes études. et je crois qu'on peut concilier le matérialisme avec la morale. »

Ainsi s'est exprimé M. Andrieux, procureur général de la République à Lyon, c'est-à-dire de par la grâce de M. Dufaure, ministre de la justice, un des premiers magistrats de France.

Parlant ailleurs du Congrès de Naples, ce Congrès fameux dans les annales du radicalisme, M. le procureur général a ajouté :

« Je suis allé au Congrès de Naples... Ce que j'ai fait au Congrès, les débats vous l'ont appris, *j'ai dit qu'il fallait affirmer l'athéisme* en demandant la séparation de l'Eglise, et de l'Etat.

Ainsi parla M. Andrieux. Devant cette liberté d'allures d'un procureur général de la République, et sans autre commentaires oiseux, on est forcé de reconnaitre une fois de plus le progrès énorme que nous a fait accomplir cette heureuse forme provisoire de gouvernement.

—

Le mouvement ascensionnel de la Saône n'est pas encore arrêté. Avant-hier, les digues de la Saône ont débordé en amont de Châlons, celles du Doubs ont été protégées par des bâtardeaux construits à la hâte.

Toutes les prairies en avant de Mâcon sont couvertes par plus de 2 mètres d'eau. Les fourrages sont entièrement perdus. L'écoulement des eaux est d'autant plus difficile qu'il est contrarié par l'élévation du niveau du Rhône.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 29 mai.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires et adopté.

M. le colonel Denfert, à propos du procès-verbal, relève une parole de M. le général Changarnier qu'il n'avait pas entendue hier, lorsqu'il a dit que le défenseur de Belfort était abrité par des casemates. Pour toute réponse. le colonel Denfert se borne à répéter cette simple parole de M. Laurent Richat. Nous, nous appelons Belfort et vous, vous appelez Metz. (Tonnerre d'applaudissements à gauche).

M. le général Changarnier monte à la tribune (la droite applaudit. — La gauche crie : Metz ! Metz!)

Le général déclare qu'il n'a rien à rétracter des paroles prononcées par lui hier, qui n'étaient qu'une réponse indignée à une thèse tendant à détruire dans l'armée l'esprit de discipline. (Applaudissements à droite.)

L'orateur ajoute qu'il n'est nullement responsable des malheurs de l'armée de Metz. (Nouveaux applaudissements à droite. — Bruyantes protestations à gauche.)

Une voix à gauche. — Ce que vous dites est anti-patriotique.

En descendant de la tribune, le général Changarnier est félicité par les membres de la droite, notamment par M. Duvergier de Hauranne.

M. le colonel Denfert se dirige vers la tribune pour protester, mais ne peut parler (Longue agitation.)

L'incident est clos et le procès-verbal est adopté.

Dépôt d'un rapport de la commission d'initiative concluant au renvoi à la commission du budget d'une proposition tendant à abroger la loi récente sur le tabac.

Le renvoi est demandé et ordonné par l'Assemblée.

Reprise de la seconde délibération sur le projet de loi relatif au recrutement.

M. le général Guillemaut vient achever son discours et conclut en engageant ses collègues à s'unir dans l'accomplissement d'une œuvre patriotique. (Applaudissements.)

Monseigneur Dupanloup ne vient pas traiter à fond la question militaire qui n'est pas de sa compétence, il n'insistera que sur deux points.

L'orateur n'est pas contraire au service obligatoire, cependant il ne peut se défendre de jeter un regard sur la Prusse qui a l'instruction et le service obligatoire. Est-il vrai de dire que la Prusse soit devenue la première nation du monde ? Non. La Prusse est peut-être la première artillerie du monde mais on ne saurait dire qu'elle est la première nation du monde. (Applaudissements).

Car ce qui fait la grandeur d'une nation, c'est avant tout la générosité et la chevalerie, deux qualités qui manquent à la Prusse. L'orateur dit en parler avec compétence; il a vu les Prussiens à l'œuvre, il a été témoin de leurs cruautés, de leurs actions et ce spectacle lui a donné la conviction qu'un peuple de soldats finit par devenir un peuple de barbares.

Une voix à droite. — C'est parfaitement vrai.

Mgr. Dupanloup poursuit en disant qu'il reconnait la nécessité de refaire l'armée, mais qu'il ne faut pas défaire la France.

L'honorable membre signale ensuite à l'attention de la commission deux articles du projet qui lui semblent dangereux et paraissent entraver la marche régulière des études religieuses, littéraires et juridiques, qui sont dans un état bien précaire dans notre pays, après les révolutions si nombreuses en France. Pour se résumer, l'orateur dit : la loi que nous discutons ne sera bonne que si elle laisse intacte l'âme de la France, c'est-à-dire si elle respecte la liberté de conscience et permet au soldat de demeurer bon chrétien.

Un membre de la commission. — Nous sommes d'accord sur ce point.

Mgr. Dupanloup — Je prends acte de cet accord et j'ajoute qu'il importe de réviser les réglements militaires qui peuvent contenir des dispositions prohibitives, qu'il faut que la liberté pleine et entière de pratiquer la religion soit laissée aux soldats. L'Assemblée doit cette satisfaction aux familles dont elle va prendre les enfants, il faut enfin que le jeune homme revenant dans ses foyers puisse dire à ses parents : je suis digne de vous, je suis resté chrétien. (Vifs applaudissements à droite.)

L'orateur est vivement félicité en descendant de la tribune. Un grand nombre de députés viennent lui serrer la main.

La séance est un instant suspendue. Elle est remise à 4 heures et demie.

M. le général Billou, au nom de la commission, remercie Mgr. Dupanloup du zèle avec lequel il a examiné le travail de la commission et ajoute que celle-ci a voulu ménager ces trois grands intérêts : les belles lettres, les sciences et la liberté de conscience.

L'orateur aborde ensuite l'examen du projet, sa portée et ses conséquences.

Il faut, dit-il, que l'armée soit de taille à se mesurer avec les forces qui peuvent lui être opposées, mais il n'y aurait pas de budget capable de faire les frais d'une incorporation complète du contingent. De là, nécessité de faire du contingent deux parts : l'armée active et la réserve, mais une réserve pouvant être mise sur le pied de guerre du jour au lendemain. Il ajoute que la commission a adopté la durée du service de 5 ans pour concilier les intérêts de tous.

C'est aussi dans l'intérêt des carrières libérales, qu'elle a adopté les engagés d'un an. En outre, la commission a autorisé le mariage des militaires, pour éviter les abus existant dans l'ancienne armée, enfin la commission ne s'est proposé qu'un but, faire l'armée de la France qui deviendra plus tard, espère l'orateur, l'armée républicaine. (Applaudissements à gauche.)

M. le général Dutemple développe quelques considérations sur l'armée, incidemment il dit que dans la dernière guerre, les partisans de la paix à tout prix ont fait mieux leur devoir que les partisans de la guerre à outrance.

L'orateur ajoute que M. Gambetta, qui accusait les autres de préférer la paix à l'honneur, préférait à l'honneur la vie qu'il menait à grandes guides, du moins à toute vapeur.

Plusieurs voix à gauche. — A l'ordre, à l'ordre.

M. le président menace l'orateur d'un rappel à l'ordre.

M. le général Dutemple poursuit en qualifiant d'insensée la politique de M. Gambetta.

A gauche. — La clôture ! la clôture.

M. Gambetta, de sa place, déclare que le silence est la seule réponse qui convient à ce discours.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

Demain, suite de la discussion du projet sur l'armée.

La séance est levée à 5 heures 30 minutes.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous avons publié, il y a trois jours, une lettre dans laquelle on nous assurait que la municipalité actuelle avait fait *réouvrir vingt-un* cabarets sur *vingt-deux* fermés durant l'administration intérimaire de l'honorable M. Louis Watine-Wattinne.

Nous n'avons reçu à ce sujet, aucune rectification officielle, et nous le regrettons; mais une personne, parfaitement renseignée et en qui nous avons toute confiance, nous affirme aujourd'hui que le fait avancé par notre abonné est inexact ou tout au moins, considérablement exagéré. Un seul café a été réouvert par des considérations acceptables.

Nous nous empressons de le constater et de réparer l'erreur qu'on nous a fait commettre. Il ne saurait nous convenir d'user, dans notre polémique quotidienne, de faits dénaturés ou mal établis.

La loyauté envers tous, et surtout envers ses adversaires, tel est, à nos yeux, le premier devoir du journaliste.

A.R.

—

Voici l'itinéraire que va suivre la procession du Saint-Sacrement, paroisse St-Martin et Notre-Dame réunies :

Rues St-Georges, de l'Hospice, des Lignes, de la Fosse-aux-Chênes, du Collége, de la Grande-Rue et rentrée à l'église St-Martin par la Grande-Place.

Dans la paroisse Sainte-Elisabeth, la procession sortira de l'église à neuf heures et suivra les rues de Lannoy, du Tilleul, de la Potennerie, du Moulin, des Longues-Haies et reviendra à l'église par la route de Lannoy.

—

Voici un acte de courage qui, nous l'espérons, sera récompensé par qui de droit.

Hier soir, vers sept heures et demie, Charles Vankns, homme de peine, âgé de 30 ans, revenait de son travail, quand, arrivé près du pont de l'Union, il entendit des cris de détresse poussés du bord du canal, par de petits enfants. Pressentant un danger, Vankns accourut près du pont et vit, en effet, une petite fille se débattant au milieu de l'eau. Sauter du haut talus, se jeter à l'eau tout habillé et ramener la petite fille sur le bord, fut pour lui l'affaire d'un instant.

L'enfant se porte parfaitement aujourd'hui, elle est âgée de 6 ans et se nomme Eugénie Wiart.

—

Il a quelques jours, plusieurs personnes ont été arrêtées sous l'inculpation de vol et de complicité de vol, au préjudice d'un fabricant de notre ville. La police vient de découvrir une nouvelle complice, Hortense F.... Elle a été mise à la disposition de M. le procureur de la République.

—

Procès-verbal a été dressé à la charge de François D..., tisserand, pour coups et blessures sur la personne de sa femme.

—

Dans la nuit du 28 au 29 courant, un vol avec escalade et effraction a été commis dans l'établissement de MM. Motte et Meillassoux, teinturiers-apprêteurs. 18 pièces de tissus ont été enlevées.

On n'a aucun indice sur le coupable.

Commerce

Havre, 30 mai.

(Dépèche de MM. Kablé, Bœswillwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Ventes : 3,000 b. ; très bonne demande, prix tendus.

—

Liverpool, 30 mai.

(Dépèche de MM. Kablé, Bœswillwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.

Renseignements particuliers disent 15,000 b. ; demande ferme, Louisiane 113/4.

—

Liverpool, 27 mai.

Ventes 15,000 b., prix très-fermes. Louisiane mai juin 11 3/4. Mai 11 5/8. Amérique 11 1/2 11 7/16. Automne 10 7/16.

—

New-York, 27 mai

Middling 26 c. Change sur France 4 58 3/4. Or 113 5/8. — Low-middling à New-Orléans, 143 fr. 50 — Recettes 3 jours 4,000 b. Expéditions pour Angleterre 15,000 b. France rien. Continent rien. — Stock 221,000 b.

—

Liverpool, 28 mai.

Bonne demande, ventes 12/15,000 b., prix raidissants. Louisiane 11 5/8, livrable 11 3/4. Oomra 8 3/8. Dhollerah 8 1/8, livrable 8 5/8.

—

Calcutta, 25 mai.

Marché s'améliorant. — Bengale bon 5 13/16 d. coût et fret pour Londres. Tissus et filés calmes maintenant, après de grandes affaires, à pleins prix. Frets encore en baisse. — Change. Traites de banque 6 mois de vue 1 s. 11 1/16, sur Paris 2 fr. 48.

—

Manchester, 28 mai.

Marché ouvre en grande fermeté, avec tendance vers des cours plus élevés tant pour tissus que pour filés ; mais il ne se traite que des affaires limitées.

—

Havre, 28 mai 1872.

Nous avons eu une demande plus modérée aujourd'hui, et les ventes à quatre heures atteignent à peine 750 b., sans variation dans les cours, qui restent très tendus pour les bonnes sortes, et soutenus pour les petits cotons.

A livrer, on n'a noté que deux petites affaires en Haïti et en Guadeloupe.

Le terme a été calme ce matin : on était acheteur à 134 fr. 50 et vendeur à 135 fr. chacun restant dans ses positions. Enfin, on Liverpool qui était venu hier avec 15,000 b. et des prix plus élevés de 1/16 d. vient encore aujourd'hui avec 15,000 b. et des prix fermes sans changement. Les Amérique *nouvelle récolte* sont cependant cotés 1/16 d. sde moin qu'hier. Les affaires sont limitées Orléans à 143 fr. 50. Nous n'avons pas entendu dire cependant que les plaintes sur la sécheresse fussent plus prononcées.

—

Malgré la teneur encourageante des avis du dehors, nous n'avons pas d'animation à signaler sur notre place. La demande est cependant toujours bien régulière, à prix très-raides pour Amérique et autres cotons longs, et sans changement pour les petits cotons.

Nous n'avons noté à livrer que 32 b. Louisiane strict middling, par navire en mer, à 143 fr.

Le terme est sans mouvement; on reste en même position qu'hier, mais sans affaires.

Les avis de Liverpool sont toujours très-bons; ils nous apportent aujourd'hui 20,000 b. de ventes, prix fermes sans changement.

Aux Etats Unis, la hausse continue ; des dépêches privées cotent le low middling hier à New Orléans 142 fr. 50 sans commission.

Nous cotons :		
Très ord. Louisiane	137	—
Low Midd. Louisiane en mer	137	N
dito en charge	137	N
Ordinaire Fernambourg	128	—
Bon ordinaire Oomra	100	—
New Omra, en charge et en mer	104	—
Bon ordin. Tinnivelly	95	—
Ordinaire Cocanada		
Bon ordinaire Bengale	72	—

—

Liverpool, 28 mai.

Manchester ferme, tendance à la hausse. Shirtings 1 1/2 à 3 d., filés 1/4 à 1/2 d., plus chers que mardi.

—

Liverpool, 29 mai.

Ventes 20,000 b. dont 15,000 b. pour la filature, fort. Orléans avril 11 5/8. Mai juin par voilier 11 3/4. Oomra good fair nommé par canal 8 7/8.

Caisse d'épargne de Roubaix.

Bulletin de la séance du 26 Mai 1872

—

Sommes versées par 173 déposants, dont 32 nouveaux	Fr. 15,389	» »
41 demandes en remboursement	12,997	50

—

Les opérations du mois de mai sont suivies par MM. Charles Bourbier et C. Pollet, directeurs.

—

AVIS

Il n'y aura pas de séance le Dimanche 2 juin, à cause de la solennité de la FÊTE-DIEU.

BOURSE DE LILLE

DU 29 MAI 1872

COURS DU JOUR.

FONDS DE L'ÉTAT		
Rente 3 0/0	55	40
Rente 4 1/2 0/0	78	75
Emprunt 5 0/0	87	..
Obligations 6 0/0 1870	505	..
OBLIGATIONS DES VILLES.		
Paris 1855-1860	382	50
Paris 1865	447	50
Lille 1860	92	..
Lille 1863	86	..
Lille 1868	472	50
Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr.	37	50
Armentières	470	..
Bordeaux.	82	..
Département du Nord	82	..
Amiens.	93	75
CHEMINS DE FER		
Actions Nord.	...	..
id. Lyon	...	..
id. Orléans	...	..
Obligations Nord	300	50
id. Lyon fusion anciennes	293	..
id. Lyon fusion nouvelles	284	..
id. Orléans	296	82 1/2
id. Midi	289	87 1/2
id. Ouest	288	..
id. Lille à Béthune	257	50
id. Lille à Valenciennes	263	50
VALEURS LOCALES		
Caisse commerciale de Lille, Verlay	550	..
Caisse commerce de Roubaix, Verlay	522	50
Caisse d'escompte Pérot et Ce.	610	..
Crédit industriel et de Dépôts du Nord	521	25
Comptoir commercial Devilder et Ce.	502	50
Gaz de Wazemmes c. dé.	1347	..
Le Nord, assurances contre l'incendie	1330	..
CHARBONNAGES		
Azincourt.	...	..
Bruay.	3100	..
Bully-Grenay (le sixième)	410	..
Carvin.	887	50
Courrières.	...	..
Escarpettes.	1150	..
Ferfay.	940	..
Lens	9700	..
Liévin (action libérée).	...	..
Meurchin.	1050	..
Vicoigne et Nœux.	...	..